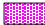


Site Inscrit 

Site Classé 

Site d'exploitation 

Plan d'exploitation :
EARL L'HERMIER 

I00151
SAS DU MOYER
MOYER
49400 VERRIE



Date: 23/03/2026

Echelle : 40000

ANNEXE 10 :

ATTESTATION DE LA MAIRIE DE VERRIE – CREATION D’UN SITE



VERRIE, le 06 mars 2026

Le Maire

à

Mr HERMENIER Samuel
SAS du Moyer
1 Moyer
49400 VERRIE

**Objet : Remise en état de l'ICPE à l'issue de
la période d'exploitation - Avis du maire**

Monsieur,

Par courrier reçu en mairie le 05 mars dernier, vous me sollicitez pour connaître les dispositions prévues à la remise en état de l'installation classée, lors de sa cessation d'activité concernant le site d'élevage de veaux de boucherie situé au 1, Moyer 49400 VERRIE.

Pour rappel, l'installation est située en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Saumur Val de Loire. Conformément à l'article R 512-6 du Code de l'environnement, les mesures suivantes devront être mises en œuvre :

- Mise en sécurité des terrains concernés, interdiction ou limitation d'accès au site ;
- Evacuation des équipements et des stocks présents sur le site ;
- Suppression des produits dangereux et des déchets conformément aux normes en vigueur et élimination de tous les risques d'incendie et d'explosion ;
- Nettoyage et dépollution des sols et des eaux ;
- Restitution du site dans un état compatible avec son usage futur ;
- Veillez à ne pas porter atteinte aux intérêts des personnes et des terrains voisins comme indiqué à l'article L 511-1 du Code de l'environnement.

La commune de VERRIE restera vigilante, comme l'exige l'Agence régionale de la Santé (ARS) sur le déroulement des mesures de déconstruction et de dépollution le cas échéant.

Dans ce cadre, l'exploitant devra transmettre à la commune, les plans, les études et rapports détaillant la situation environnementale et les usages successifs du site. Enfin, il conviendra également de définir l'usage futur envisagé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gilles BARDIN.



ANNEXE 11 :

ETUDE DE ZONE HUMIDE SITE IMPLANTATION

ETUDE
DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

PREALABLEMENT A UN PROJET DE CONSTRUCTION

Département du Maine et Loire

Porteur du projet

SAS du Moyer

Moyer

49200 Verrie

☎ : 06.32.89.45.82

Mars 2026

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
2	PRESENTATION GENERALE.....	1
2.1	Le maitre d'ouvrage	1
2.2	Modalités d'intervention	1
2.3	Définition et localisation du projet	2
2.4	Description de la parcelle étudiée.....	3
3	LE CADRE REGLEMENTAIRE	5
3.1	Généralités.....	5
3.2	Arrêté du 24 juillet 2019.....	5
3.3	Arrêté 24 juin 2008	5
3.4	Conseil d'état du 22 février 2017(n°386325)	6
3.5	Critères pédologiques à prendre en compte	6
3.6	Synthèse réglementaire.....	7
4	ETUDE DES SOLS	8
4.1	Constatation	8
4.2	Présentation de la méthode	8
4.3	Résultats.....	8
	- Sondages 1 – 3 - 4 - 5 - 10 - 12.....	8
	- Sondages 2 – 11	9
	- Sondages 6 – 7 – 8 – 9	9
5	CONCLUSION DE L'ETUDE	10
6	ANNEXES.....	10
6.1	Plan de masse du projet.....	10

1 INTRODUCTION

Cette étude pédologique est réalisée afin de vérifier que le projet du pétitionnaire n'entraîne pas de destruction de zone humide.

En effet, en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » par la loi française (code env., art. L. 211-1).

2 PRESENTATION GENERALE

2.1 Le maitre d'ouvrage

Ce dossier est présenté par :

SAS du Moyer
Moyer
49200 Verrie
06.32.89.45.82

Siret : 10177804100018

2.2 Modalités d'intervention

Les prospections de terrain ont été réalisées le 13 mars 2026 à la tarière hydraulique, après une longue période de précipitations intense.

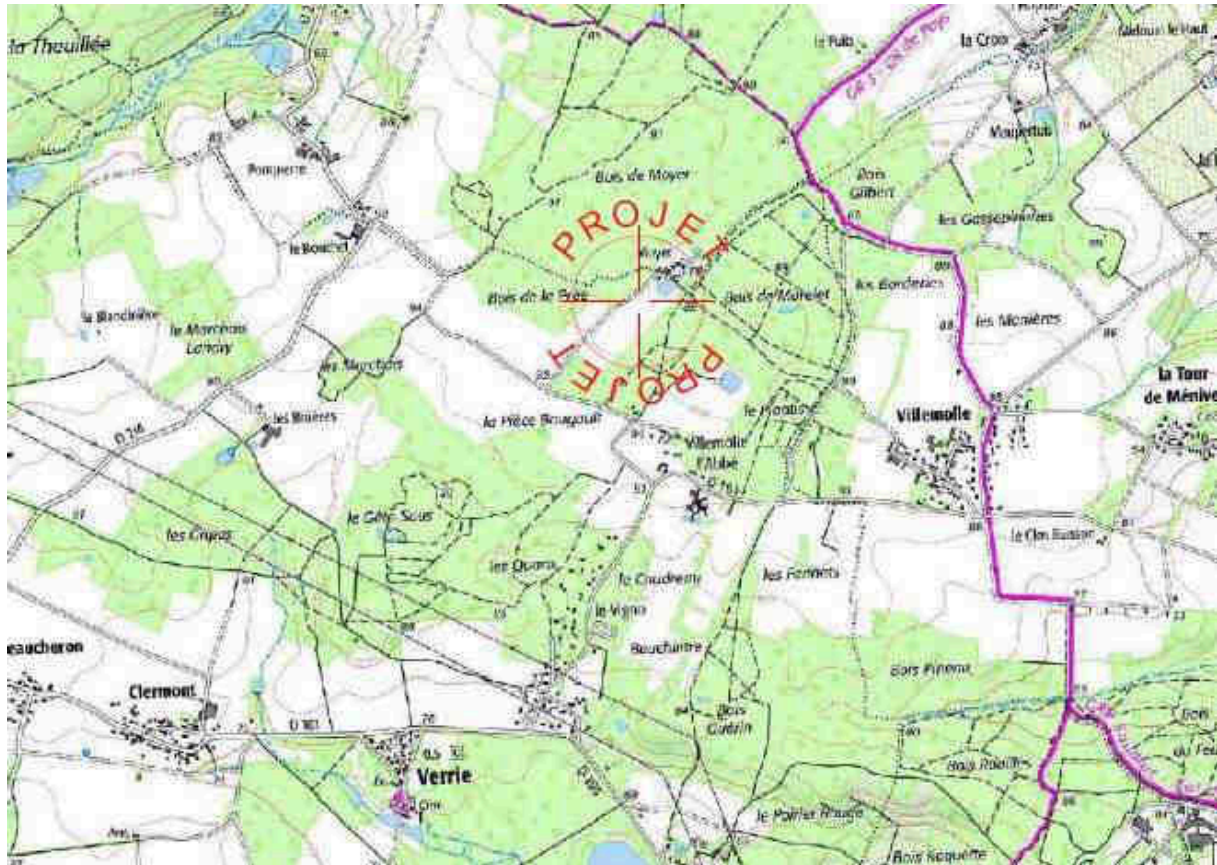


Lors de l'intervention, la parcelle était en chaume de culture.

2.3 Définition et localisation du projet

Le siège d'exploitation de la SAS du Moyer est localisé au lieu-dit "Moyer" sur la commune de VERRIE en secteur agricole rural. Le projet est localisé à 1.38 km environ au nord de VERRIE et 1.32 km à l'ouest de VILLEMOLLE.

Le relief autour du site est peu vallonné.

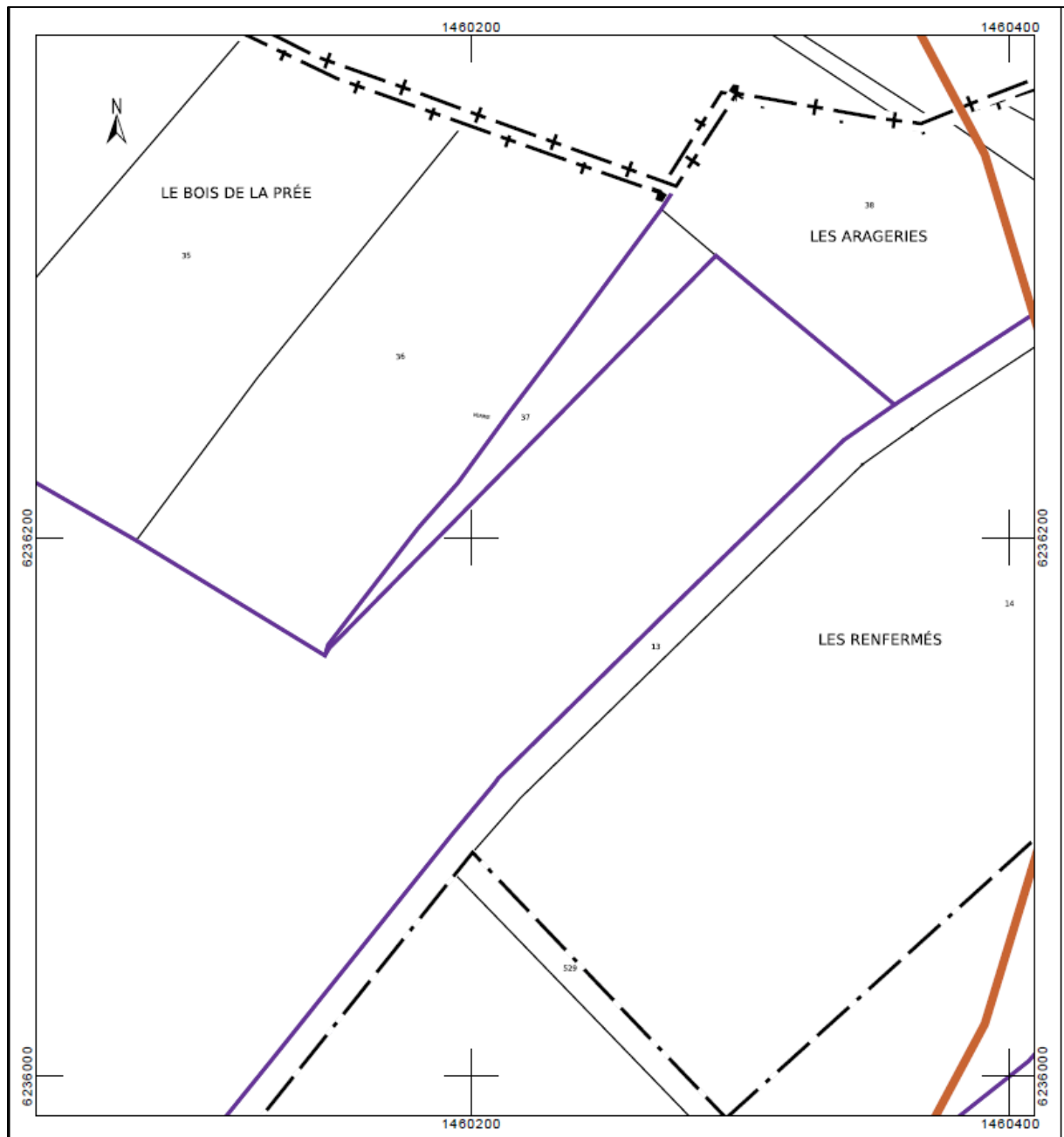


**PC1 - PLAN DE SITUATION -
ECH 1:25000**

Le projet consiste en la construction de bâtiments d'élevage de veaux de boucherie d'une surface approximative de 2352 m² (cf. *plan masse*). Une zone d'accès empierrée (0/31.5mm : perméable) sera également réalisée aux abords du projet de construction (cf. *plan masse*).

2.4 Description de la parcelle étudiée

Le projet de construction sera localisé sur les parcelles n°37 et 42 de la Section cadastrale ZB située sur la commune de VERRIE totalisant une surface de 19030 m².



Cette parcelle est depuis plusieurs années conduite en rotation culturale pour les besoins de l'exploitation. Selon l'exploitant, les rendements constatés ne témoignent pas d'une hydromorphie particulière.

La carte géologique au 1/50000^{ème} de SAUMUR met en évidence sur la zone d'implantation, la présence de Limons des plateaux.



1000 m

©IGN

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Propriétaire : BRGM

Information : Non renseigné

Feuille N°485 - SAUMUR ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

- Fz
Alluvions modernes
- Fy
Alluvions récentes
- LP
Limos des plateaux
- e6b
Bartonien supérieur et moyen : calcaire lacustre
- e6a
Bartonien inférieur : Grès à Sabalites et poudingue siliceux
- C4
Sénonien : sables et grès à Spongiaires
- C3c
Turonien, partie supérieure : sables glauconieux
- C3b
Turonien, partie moyenne : Craie micacée
- Hydro
Réseau hydrographique

3 LE CADRE REGLEMENTAIRE

3.1 Généralités

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Cette définition est le socle sur lequel doivent se fonder les différents inventaires et cartes de zones humides.

C'est pourquoi, les critères de définition des zones humides de l'article L. 211-1 ont été précisés par l'article R. 211108 du code de l'environnement : • « I. Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle ou à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

3.2 Arrêté du 24 juillet 2019

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

(Critère pédologique ou floristique)

Remarque : en présence d'un sol anthropisé (culture, prairie semée, ...), le critère floristique n'étant plus adapté, seul le critère pédologique sera étudié.

3.3 Arrêté 24 juin 2008

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides. La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.21471 et R.211108 du code de l'environnement en précise les modalités de mise en œuvre.

3.4 Conseil d'état du 22 février 2017(n°386325)

« Une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sol habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année de plantes hygrophiles ». Cet arrêt du Conseil d'Etat, précise qu'en l'absence d'une végétation, liée à des conditions naturelles (parcelles labourées, plantées, cultivées, fauchées ou encore amendées...), ou en présence d'une « végétation non spontanée » : « une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les critères et la méthode réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

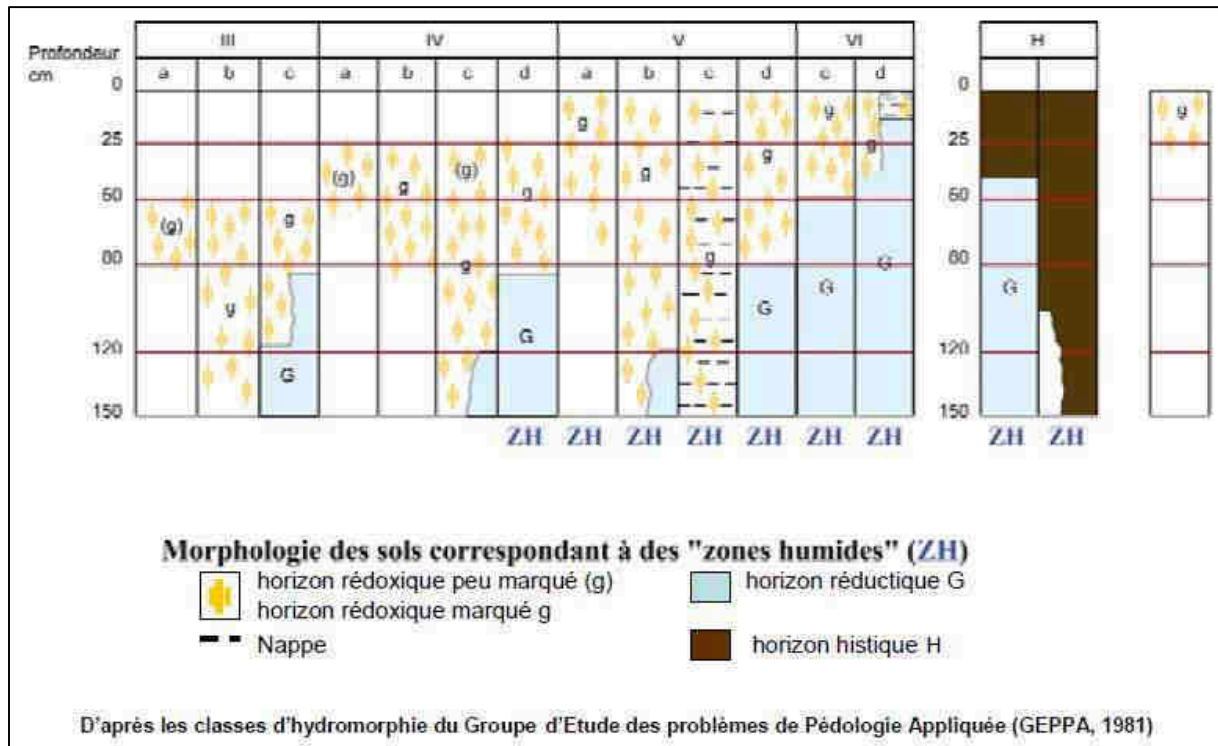
3.5 Critères pédologiques à prendre en compte

Les sols des zones humides correspondent :

- à tous les HISTOSOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié.
- à tous les REDUCTISOLS car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux classes VI (c et d) du GEPPA.
- aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V (a, b, c, d) du GEPPA ;
 - ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IVd du GEPPA.

L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du Référentiel pédologique de l'Association française

pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des « REFERENCES ». Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination. »



3.6 Synthèse réglementaire

Cette présente étude consiste donc en la vérification de l'absence de sol dont la morphologie correspond à des zones humides (selon la réglementation en vigueur, GEPPA), sur la zone d'implantation du projet.

4 ETUDE DES SOLS

4.1 Constatation

Lors de notre intervention, la parcelle étudiée était implantée en chaule de culture. Cette parcelle anthropisée (semée et cultivée par l'Homme) ne témoigne pas d'une végétation particulière nécessitant un inventaire floristique.

4.2 Présentation de la méthode

Afin de déterminer les types de sol présents sur la zone d'implantation du projet, les prospections sont menées à la tarière hydraulique sur une profondeur maximale de 120cm. Les sondages sont ainsi géolocalisés et une description de chaque horizon de sol est ensuite réalisée.

La fréquence de réalisation des sondages est déterminée au regard de la topographie de la parcelle, du modelé de surface, du développement et de la nature de la végétation.

4.3 Résultats

Le modelé de surface, la topographie et le développement de la végétation, nous ont permis de définir la localisation des sondages et d'estimer à 12 le nombre de sondages nécessaires pour un diagnostic cohérent.

- Sondages 1 – 3 - 4 - 5 - 10 - 12

0-20 cm : Limon argileux, brun à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

20-60 cm : Argileux, beige à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

60-80 cm : Argileux, bariolé beige et orangé à 20 % d'élément grossier, présentant quelques taches d'oxydation.

Refus tarière sur élément grossier.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 2 – 11

0-20 cm : Limon argileux, brun à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

20-40 cm : Argileux, beige à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

40-80 cm : Argileux, bariolé beige et orangé à 20 % d'élément grossier, présentant quelques taches d'oxydation.

Refus tarière sur élément grossier.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

- Sondages 6 – 7 – 8 – 9

0-20 cm : Limon argileux, brun à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

20-50 cm : Argileux, beige à 10 % d'élément grossier, ne présentant pas de tache d'oxydation.

50-90 cm : Argileux, bariolé beige et orangé à 20 % d'élément grossier, présentant quelques taches d'oxydation.

Refus tarière sur élément grossier.

Aucune réduction du fer n'a été mise en évidence.

Ce type de sol n'entre pas dans la catégorie des sols définis comme caractéristiques des zones humides.

5 CONCLUSION DE L'ETUDE

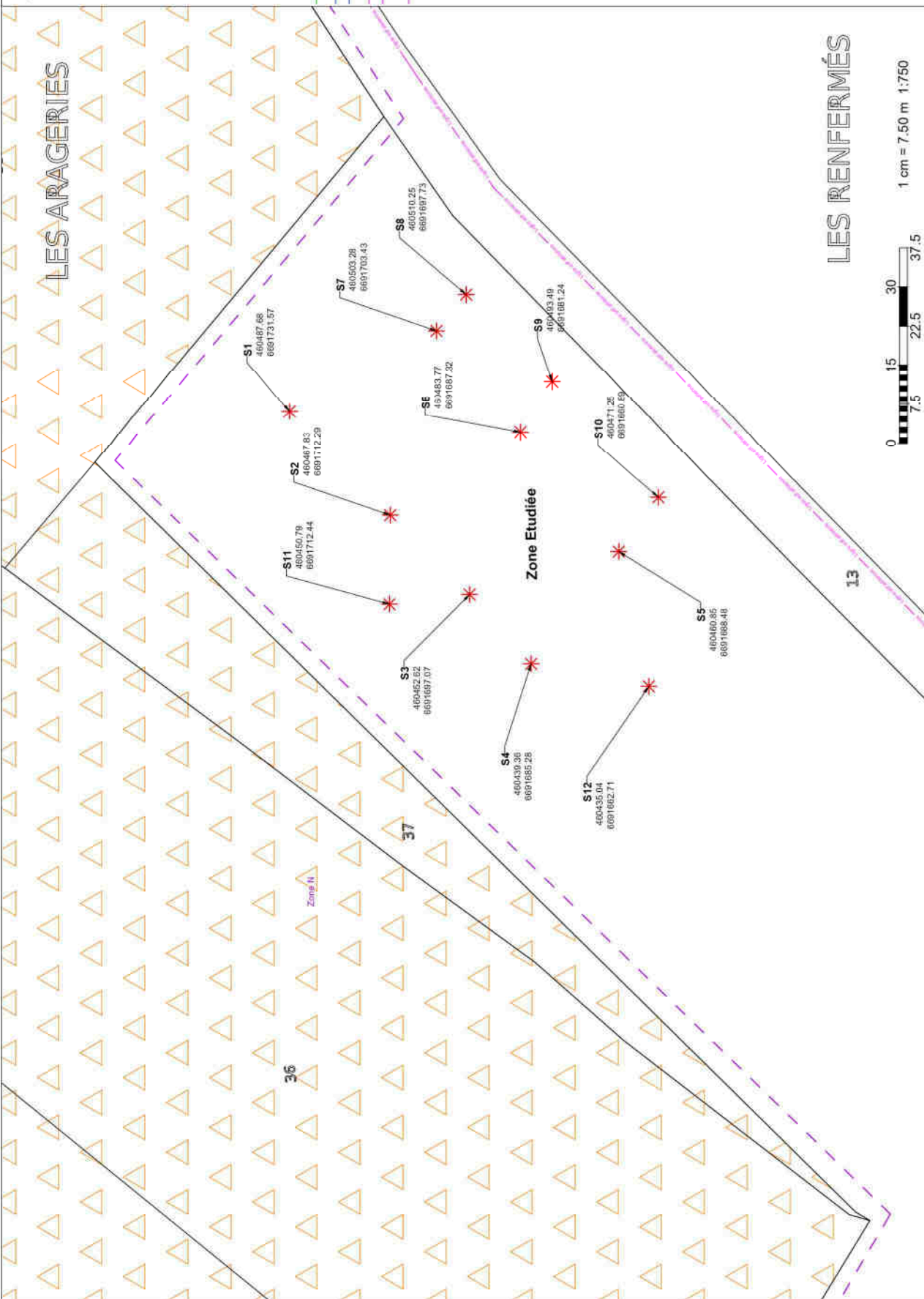
L'étude pédologique, détermine que le projet évoqué, ne se situe pas dans une zone humide.

6 ANNEXES

6.1 Plan de masse du projet

LEGENDE

- Zone stabilisée perméable
- Zone stabilisée perméable à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Evacuation Eaux Pluviales
- Réseau eau potable
- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection électricité photovoltaïque)
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Extincteur
- Groupe électrogène
- Pharmacie
- Local phytosanitaire
- Cuve gaz
- Cuve fuel xxxL avec rétention/double paroi
- Bac équarrissage
- Cloche
- Congélateur
- Disconnecteur
- Pompe de relevage
- Poteau EDF
- Vanne de barrage gaz
- Cuve huile
- Cuve huile usagée
- Armoire électrique
- Hydrant d'irrigation



Créé	22.12.25
N° F.V.	25B0343 P/J/Dess
Phase	PC2
Plan n°	3
Echelle	1:750

SAS du Moyér
Moyér
49400 VERRIE

Tel : 06.32.89.45.82
Site : Moyér - 49400 VERRIE

TERRENA CONSULTING
expertise et conseil

Tous droits réservés. SAS TERRENA CONSULTING (N°SAS 111 541 153) cède la propriété intellectuelle, l'usage, la reproduction et la représentation du modèle, de tous les éléments de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse de SAS TERRENA CONSULTING. La réalisation d'une copie non autorisée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, les actes de construction ne sont pas des utilisations licites de ce modèle. Les informations contenues dans ce modèle sont fournies à titre informatif uniquement. Les présentes plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont destinés à l'information des administrations compétentes de la commune.

Fichier : MOYER (SAS DU)_25B0343 / AJ PC2 500_SONDAGE ZH - mis à jour : 17/03/2025

PLAN DE MASSE

Plan de localisation des investigations pédologiques

LEGENDE

* Sondage

ANNEXE 12 :
COPIE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NATURE DES TRAVAUX

PROJET de bâtiment veaux de boucherie :

Surface emprise au sol projetée : 2351.80 m²

Surface plancher projetée : 1925 m²

PROJET de fosse géomembrane non couverte à lisier :

Surface emprise au sol projetée : 664.35 m²

Volume réel projeté : 1557m³, Volume utile: 1300 m³, Profondeur: 3 m

Le projet est une création d'un site d'élevage.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

LOCALISATION DU PROJET ET MAITRE D'OUVRAGE

Site :

Moyer

49400 VERRIE

Références cadastrales : Section ZB, parcelles n°37 et 42 ; 19030 m²

SAS du Moyer
Samuel HERMENIER

Moyer

49400 VERRIE

tel portable : 07.84.98.97.67

mail : info.sasmoyer@gmail.com

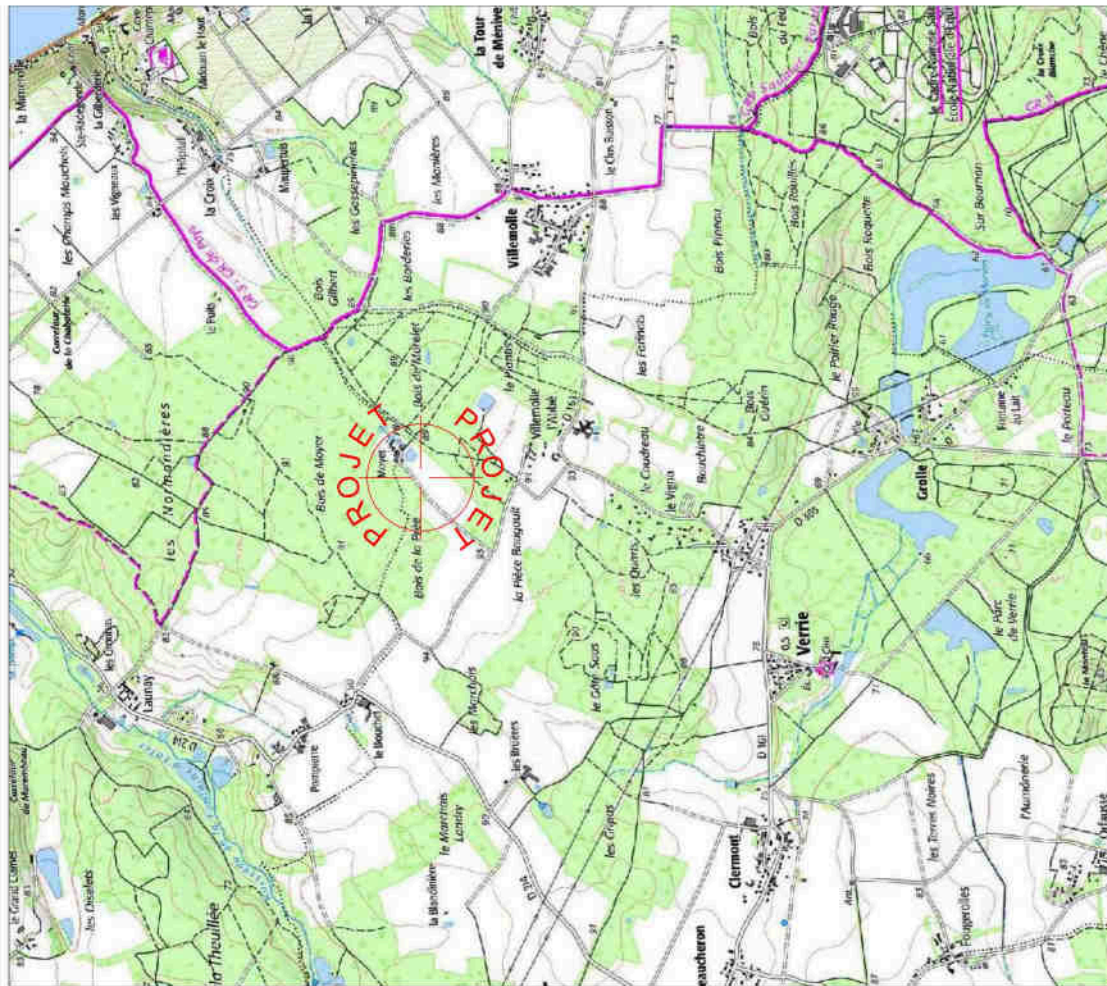
Conception architecturale :



SAS AROD Architecture
Futuroscope, Téléport 9, Immeuble Passerelle
Rue Auguste Sutter
86130 JAUNAY-MARIGNY
Tél bureau : 05 49 52 08 55
N° National : S20177 Ordre des Architectes

N° F.V. 25B0343 PPI/EC Créé 22.12.25 Modifié

Tous droits réservés : SASU TERRENA INNOVATION et SAS AROD Architecture (Article L 111-1 et L123-1 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'exposer un processus et n'ont de valeur que pour l'obtention de l'autorisation administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan d'exécution. Les côtes et les points de niveaux sont à vérifier sur place avant les travaux par l'entrepreneur qui devra réaliser ses études et ses plans d'exécution en conséquence.



















PC1 - PLAN DE SITUATION -
ECH 1:25000

1 cm = 250 m 1:25 000



LEGENDE

-  Bâtiments
-  Habitations les plus proches
-  Projet
-  Zone boisée
-  Zone boisée protégée
-  ① Emplacement photo
-  Existant (arbre / haie arbutive)
-  Projeté (arbre / haie arbutive)
-  Limite d'unité foncière
-  Courbe de niveau
-  Compteur électrique
-  Compteur eau
-  Puits
-  Forage
-  Zone humide
-  Zonage PLU




PLAN DE MASSE ELARGI

Chiffre	22.12.25
Modèle	
N° F.V.	25B0343 PP/EC
Phase	PC2
Plan n°	2
Echelle	1:2000

SAS du Moyer
Moyer
49400 VERRIE

Tel : 07 84 98 97 87
Site : Moyer - 49400 VERRIE



AROD
Architectes
Urbanistes, Urbanistes, Universitaires
10 rue de la République
49100 Angers





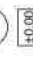











Tous droits réservés. SAS TERRAZZA ARCHITECTURE et SAS AROD Architectes Urbains, 111, rue de la République (49100 Angers) ont la reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, de quelque manière que ce soit, sans autorisation expresse des auteurs, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'apporter un aperçu et non de valuer que pour l'illustration de l'autorisation administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan d'exécution. Les côtes et les points de passage sont à vérifier sur place avant de réaliser les travaux par l'entrepreneur qui devra réaliser ses plans d'exécution en conséquence.



Le Vieux Champ

ZB

LEGENDE

-  Zone stabilisée perméable à créer
-  Zone bétonnée à créer
-  Niveau terrain naturel
-  Niveau sol fini
-  Existant
-  Projeté
-  Evacuation Eaux Pluviales
-  Réseau eau potable
-  Réseau électrique (consommation)
-  ELEC. chaleur
-  Compteur / armoire électrique
-  Compteur eau
-  Extincteur
-  Pharmacie
-  Cuve gaz
-  Vanne de barrage gaz



1 cm = 10 m 1:1000

Client	SAS du Moyeur
Date	22.12.25
Scale	1:1000
N° F.V.	2580343 PPIEC
Phase	PC2
Plan n°	3
Echelle	1:1000

SAS du Moyeur
Moyeur
49400 VERRIE

Tel. : 07.84.98.97.67
Site : Moyeur - 49400 VERRIE

Le cabinet d'architectes
AROD
Associés : Stéphane A. / Emmanuel Perrérolle
10 rue de la République
49400 VERRIE

Tous droits réservés. L'ASPIRANT INNOVATION est un logiciel propriétaire de SAS du Moyeur. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de SAS du Moyeur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de SAS du Moyeur est formellement interdite. Ces documents sont uniquement destinés à l'usage interne et ne peuvent être diffusés à l'extérieur. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un moyen de publicité. Les sites et les points de mesure sont à vérifier sur place avant les travaux. Il est recommandé de vérifier les données et les plans d'installation en concordance.

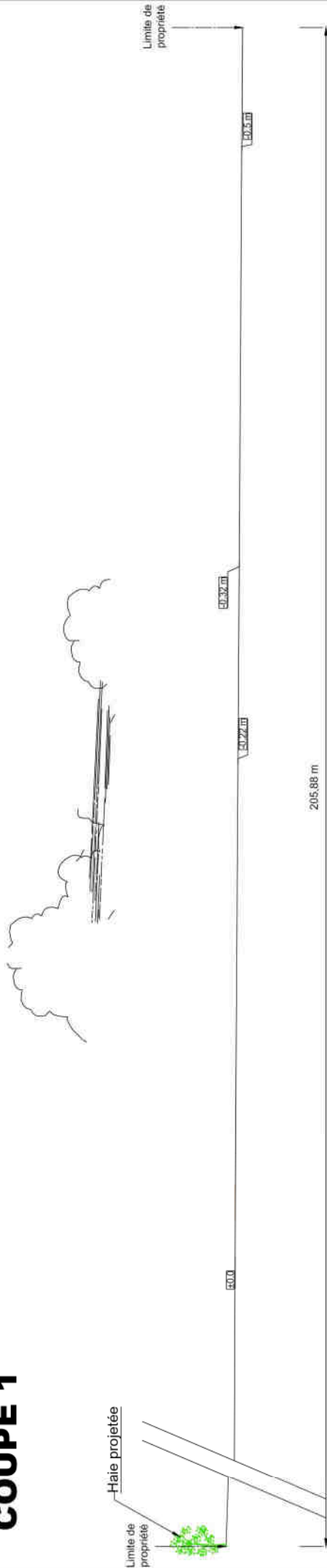
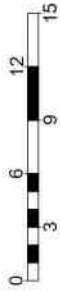
PLAN DE MASSE



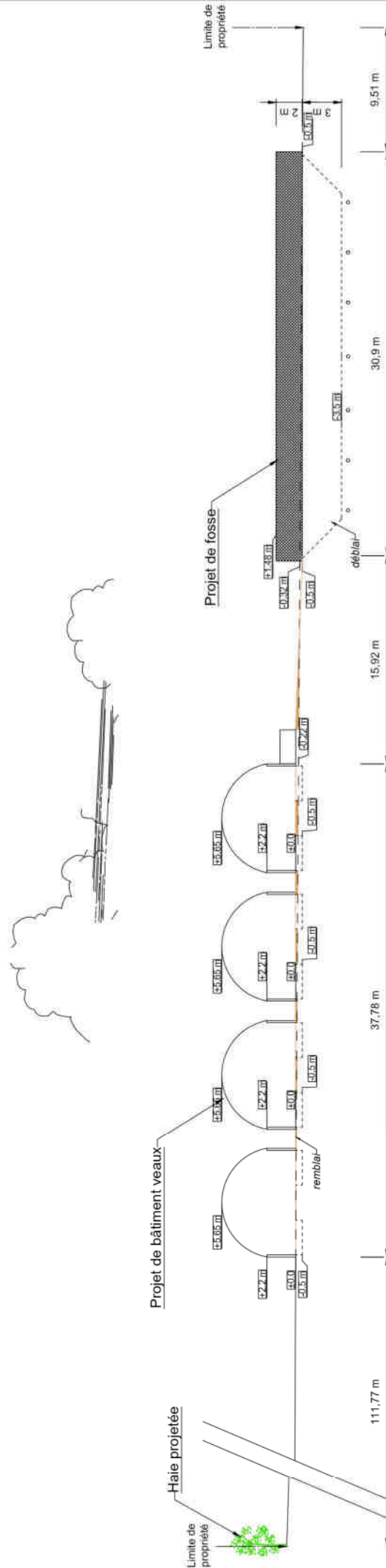
PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

COUPE 1

1 cm = 3 m 1:300



Etat initial



Etat futur

SAS du Moyeur
Moyeur
49400 VERRIE

Tel : 07 84 98 97 67
Site : Moyeur - 49400 VERRIE

Les AROD Architectes
Associés, Olivier G., Hervé G. Fournier
81100 MATHAS-MATHAY
M. Moyeur - 03 27 70 00 00 des Architectes

Date	22.12.25
Chet	
Modèle	
N° F.V.	25B0343 PPI/EC
Plan	PC3
Échelle	4
Échelle	1:300

Tous droits réservés. SAS TERRAIS AMÉNAGEMENT et SAS MOYEUR ARCHITECTURE (articles L.111-1 et L.112-1 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite de SAS TERRAIS AMÉNAGEMENT et SAS MOYEUR ARCHITECTURE, est interdite, et constitue une contrefaçon punissable par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'évaluer un projet et n'ont de valeur que pour l'obtention de l'autorisation administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan d'exécution. Les côtes et les points de repère sont à vérifier sur place avant l'intégration aux plans d'exécution et/ou plans d'urbanisme en complément.

NOTICE DESCRIPTIVE DU VOLET PAYSAGER DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement suivant l'Article R.441-3 du Code de l'Urbanisme
Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 8 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007
Modifié par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007

**- PROJET de bâtiment veaux de boucherie
- PROJET de fosse de stockage**

**Le projet est une création d'un site d'élevage.
Le site sera soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).**

1 DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS...LES CONSTRUCTIONS, LA VÉGÉTATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS

Le siège d'exploitation de la SAS DU MOYER est localisé au lieu-dit "Moyer" sur la commune de VERRIE en secteur agricole rural. Ce site est localisé à 1,38 km environ au nord de l'agglomération de VERRIE et à 1,32km à l'ouest de l'agglomération de VILLEMOLLE à une altitude d'environ 92.5 m. Le relief autour du site est relativement plat.

Le hameau de "Moyer" est constitué de l'habitation de l'associé de la SAS et des futurs bâtiments agricoles de l'exploitation.

Les projets de construction seront localisés sur la parcelle n°42 de la Section cadastrale ZB d'une superficie de 16330m² (nouveau numéro à la suite de la division parcellaire). Elle constitue avec la parcelle n°37 l'unité foncière : 19030m².

La voie communale n° 3 dessert la parcelle n°13 de la section cadastral ZB. L'accès existant se fait par cette parcelle appartenant à M et Mme HERMENIER. Cette parcelle desservira le site d'exploitation et l'habitation de M et Mme HERMENIER.

Une poche réserve incendie de 120 m³ sera installée sur le site (voir plan masse). Une mare faisant office de réserve à incendie complémentaire est présente à 246m du projet.

Le paysage autour du site est de type bocager avec des champs, des bois et des prairies entourées de haies et un habitat assez dispersé.

Les parcelles de l'unité foncière sont en partie bordées de haies naturelles et de bois.

2 PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION ET SON INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT...PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES :

a/ Aménagements prévus pour le terrain

Le terrain prévu pour les projets de construction sera remanié. Un travail de remblai sera effectué sur le projet de bâtiment veaux et un travail de déblai sur le projet de fosse.

Le bâtiment veaux projeté sera implanté à 305 m de la voie communale et la fosse à 367m.

L'emprise des projets représente 3016,15 m² (bâtiment, fosse, quai et silos).

Les eaux pluviales seront collectées par des gouttières puis s'infiltreront sur la parcelle.

Un compteur d'eau et un compteur électrique devront être installés pour alimenter le bâtiment veaux de boucherie projeté.

Aucun bâtiment ne sera démolé et aucun arbre ou haie ne sera supprimé dans le cadre des projets de construction.

b/ Implantation du projet

L'emplacement des projets est localisé au sein du siège de l'exploitation, à proximité immédiate de l'habitation du gérant de la SAS.

c/ Visibilité du projet

Les tiers les plus proches sont situés à 361 mètres des projets. Ceux-ci seront masqués par la végétation existante.

L'impact visuel des projets sera atténué par le choix des matériaux et des couleurs qui permettra une bonne intégration.

Les photographies jointes au dossier précisent l'environnement immédiat du site proposé.

d/ Description du projet (matériaux, couleurs...)

Le bâtiment veaux projeté :

Le projet sera orienté nord-ouest/sud-est par rapport aux pignons. Il aura les caractéristiques suivantes :

Surface totale de 2351,80 m² ; Surface plancher de 1925 m²

Longueur de 53,72 m ; Largeur de 47,60 m

Hauteur au faîtage de 4,04 et 5,65 m ; Hauteur en bas de pente de 2,20 et 3,00 m

Le bâtiment projeté sera composé de 4 bâtiments identiques et d'un bâtiment cuisine reliés entre eux par des couloirs couverts au niveau de chaque pignon.

Bâtiment cuisine :

Le pignon sud-est sera bardé de bac acier isolé de couleur "ivoire clair" (RAL1015) au-dessus d'une longrine béton (hauteur : 0,20m).

Le pignon nord-ouest sera ouvert sur une hauteur de 3,70m puis bardé de bac acier isolé de couleur "ivoire clair" (RAL1015).

Les façades seront bardées de bac acier isolé "ivoire clair" (RAL1015) au-dessus d'une longrine béton (hauteur : 0,20m) sur une longueur de 18m puis ouvert sur une longueur de 6m.

Les menuiseries seront en PVC blanc.

Le bâtiment sera recouvert de bac acier laqué de couleur bleu gris (RAL 5008).

Le couloir de circulation du pignon sud-est :

Le pignon sud-est et la façade sud-ouest seront bardés de bac acier perforé de couleur "ivoire clair" (RAL1015) au-dessus d'une longrine béton (hauteur : 0,20m).

Le pignon nord-ouest et la façade nord-est seront accolés aux autres bâtiments.

Le bâtiment sera recouvert de bac acier laqué de couleur bleu gris (RAL 5008).

Le couloir de circulation du pignon nord-ouest :

Le pignon nord-ouest et les façades seront bardés de bac acier perforé de couleur "ivoire clair" (RAL1015) au-dessus d'une longrine béton (hauteur : 0,20m).

Le pignon sud-est sera accolé aux autres bâtiments.

Le portail sera de couleur blanche.

Le bâtiment sera recouvert de bac acier laqué de couleur bleu gris (RAL 5008).

Les bâtiments veaux 1 à 4 :

La partie supérieure des pignons au-dessus des couloirs de circulations sera fermée de plaques en polycarbonate translucide.

La couverture en bache de couleur bleu gris (RAL 5008) recouvrira l'ensemble du bâtiment (exceptés les pignons).

3 cheminées noires de sortie d'air (Ø630) par bâtiment seront installées.

4 silos en polyester de couleur "blanc gris (RAL 9002)" (hauteur : 8.50m) destinés au stockage des aliments et 3 silos en inox de hauteur 6m et 4m seront mis en place.

Date	22.12.25
Crité	
Modèle	
N° F.V.	25B0343 PPE/EC
Phase	PC4
Plan n°	5
Echelle	

SAS du Moyer
Moyer
49400 VERRIE

Tel. : 07 84 88 97 87
Site : Moyer - 49400 VERRIE

AROD
Associations Agricoles
Agricultures, Départements, Régions, Paysans
10111 ROUTE DE VERRIE
49100 VERRIE

Tous droits réservés : SAS VERRIE ANIMATORIE SAS AROD. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'AROD est formellement interdite. Toute information exprimée dans Autours, est inviolable, et constitue une contre-feuille soumise par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'apposer un projet et d'en donner une vue d'ensemble pour l'information administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan d'exécution. Les côtes et les points de mesure sont à vérifier sur place avant les travaux par l'ingénieur qui devra valider les études et les plans d'exécution en conséquence.



Etat existant d'après la photo n°04



Etat projeté


SAS du Moyeur
 Moyeur
 49400 VERRIE

Tel : 07 84 98 97 87
 Site : Moyeur - 49400 VERRIE

Date	22.12.25
Cité	
Localité	
N° F.V.	25B0343 PPIEC
Phase	PC6
Plan n°	7
Echelle	

Tous droits réservés : SAS TERRAMA INNOVATION et SAS MICO Architecture (Articles L111-1 et L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants ou de leur assemblage, sans autorisation écrite de l'auteur, est interdite, et constitue une contrefaçon punissable par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'exposer un processus et d'indiquer des valeurs pour l'obtention d'une autorisation administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un acte d'exécution. Les cotes et les points de mesure sont à ventiler sur place avant les travaux par l'entrepreneur qui devra réaliser ses études et les plans d'exécution en conséquence.

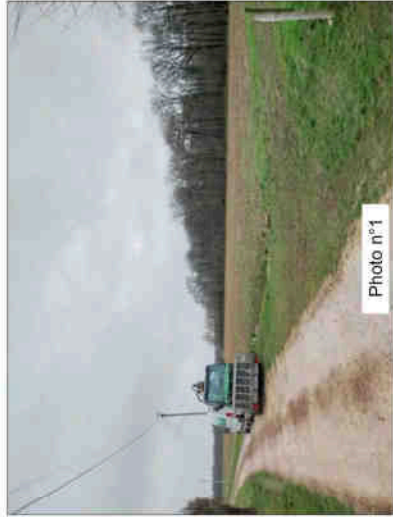


Photo n°1

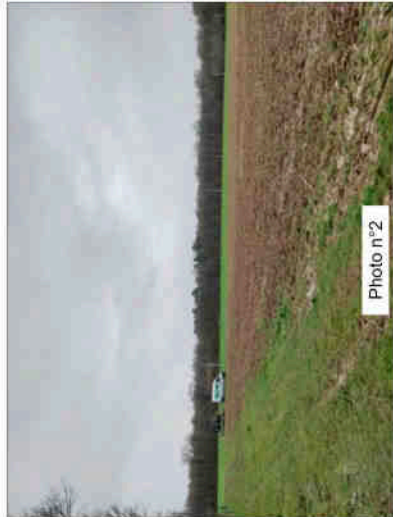


Photo n°2

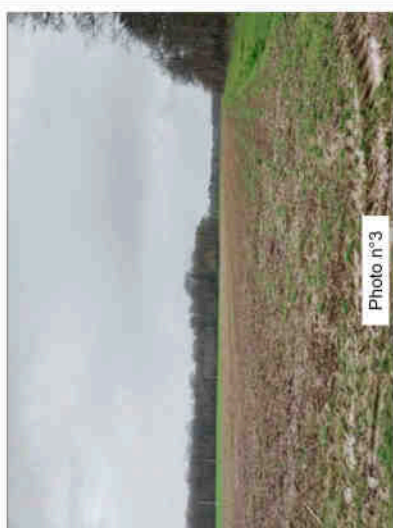


Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°8



Photo n°7

SAS du Moyet
Moyet
49400 VERRIE

AROD
AGENCE REGIONALE D'ORDREMENT ET DE RECONSTRUCTION

Tel : 07 84 98 97 67
Site : Moyet - 49400 VERRIE

Date	22.12.25.
Critère	habitat
N° F.V.	2680343 PPEEC
Phase	PC7 et 8
Plan n°	8
Echelle	

Tous droits réservés. Le SAU TERRITORIAL UNIVERSITAIRE n° 133 5 et 133 6 de la commune de Moyet (49400) est en cours de réalisation. Toute répartition, totale ou partielle et toute reproduction du modèle, d'un ou de plusieurs de ses éléments, sans autorisation écrite préalable de son titulaire, est interdite et constitue une contrefaçon punissable par les articles L.3352 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Ces documents sont uniquement des plans de principe. Ils ont pour but d'établir un croquis et l'orientation de l'opération administrative d'urbanisme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme un plan d'exécution. Les côtes et les points de repère sont à vérifier sur place avant les travaux pour s'assurer que ceux-ci correspondent aux données et aux plans d'exécution en contrepoint.

VERRIE
(Maine et Loire)
Le Pas du Lèvre

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

Propriété de M. et Mme Didier HERMENIER

Cadastrée Section ZB n° 8 et 37



Légende :

- talus, fossé
- limite chemin
- borne existante plastique ou ciment
- borne nouvelle
- limite séparative nouvelle
- application cadastrale



Le Géomètre Expert,
Gregory GRELLET

Plan complété de la nouvelle numérotation cadastrale le 19/01/2026

INITIO
CONSEIL
GÉOMÈTRE-EXPERT

12 allée Joseph Touchais - BP 50075
DOUE-LA-FONTAINE
49700 DOUE EN ANJOU
Tél : 02 41 51 31 17
contact@initio-conseil.fr



Dressé le 19 décembre 2025 Par Monsieur Grégory GRELLET	Dossier n° D25452	Rattachement : Coordonnées RGF93 - CC47 Nivellement NGF - IGN69	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Échelle : 1/1500 Format A3
--	-----------------------------	---	--	----------------------------------

De: Service Urbanisme Centre Instructeur de Saumur <saumur@geosphere.fr>
Envoyé: lundi 20 avril 2026 12:03
À: TERRENA ENVIRONNEMENT Urbanisme
Objet: Dépôt de dossier en ligne n° 109193

EMAIL EXTERNE : cet e-mail a été envoyé par une personne extérieure à votre organisation. Faites preuve de prudence lorsque vous cliquez sur des liens, ouvrez des pièces jointes ou effectuez d'autres actions, avant de valider son authenticité.

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique au 'Service Urbanisme' de la Ville de VERRIE une demande de **Permis de construire**, enregistrée le **20/04/2026** sous le numéro **PC 049 370 26 00001**.

Le présent récépissé, **que nous vous invitons à conserver**, atteste de la réception de votre demande. Il ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **3 mois**.

- Si vous avez déposé une déclaration préalable et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.
- Si vous avez déposé une demande de permis et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.
- Si vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme et qu'aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.
Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

•**Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- Soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- Soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- Soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, celle-ci remplacera le présent récépissé électronique.

Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, le délai d'instruction ne pourra plus être modifié.

•**Attention : le permis ou la décision de non-opposition ne sont définitifs qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- Dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable ou du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

Cordialement,
Le service urbanisme,
Commune de VERRIE

ANNEXE 13 :

KBIS



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 2 mars 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	101 778 041 R.C.S. Angers
<i>Date d'immatriculation</i>	02/03/2026
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SAS DU MOYER
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	80 000,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR4901.101778041
<i>Adresse du siège</i>	1 Moyer 49400 Verrie
<i>Activités principales</i>	Intégration de veaux
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 02/03/2076
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 juillet
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/07/2027

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	HERMENIER Samuel, Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 13/01/1985 à Doué-en-Anjou (49)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	1 Moyer 49400 Verrie

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1 Moyer 49400 Verrie
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Intégration veaux
<i>Date de commencement d'activité</i>	26/02/2026
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT